

**CONCOURS de CONTES, NOUVELLES ET RÉCITS**  
**« YVONNE SEVOZ » 2021**

RÈGLEMENT du CONCOURS.

Article 1 – Organismes.

Le concours de contes, nouvelles et récits « Prix littéraire Yvonne Sevoz » est organisé par l'association « Coutumes et Traditions de l'Oisans », en partenariat avec les associations « Freneytique », « Al'Pages – bibliothèques de l'Oisans », « Regards sur le Monde » et « Livres & Palabres ».

Qu'est-ce qu'une « nouvelle » ?

*« Histoire appartenant au genre roman mais qui s'en distingue par un texte plus court, au rythme plus rapide, par la simplicité du sujet, la sobriété du style et de l'analyse psychologique. Les personnages sont en nombre limité, la plupart du temps il n'y en a qu'un. La nouvelle est fictive mais cherche à produire une impression de vie réelle. Le contexte historique et géographique est identifiable, ce qui la distingue du conte. »*

Après concertation avec le président du Jury, et en accord avec le Conseil d'administration de Coutumes et Traditions de l'Oisans, le concours est étendu aux récits depuis 2019.

Article 2 – Conditions de participation.

Le concours est ouvert à tous, à partir de dix-sept ans (né avant le premier janvier 2004).

Il est ouvert du 1<sup>er</sup> décembre 2020 jusqu'au 21 mars 2021.

Les concurrents devront rédiger une nouvelle ou un récit INEDIT, sur le thème de l'Oisans qui est à prendre au sens géographique et historique, c'est-à-dire du Lautaret jusqu'à Gavet, soit les cantons du Bourg-d'Oisans et de La Grave.

### Article 3 – Présentation des œuvres.

Le texte, rédigé en français, comportera au maximum dix pages recto uniquement, sur feuilles de papier blanc ordinaire, numérotées. Ce texte sera dactylographié dans le format A4, en utilisant une police « times new roman », corps 12, interligne normal, soit un maximum de 6500 mots pour dix pages.

Il devra impérativement comporter un TITRE.

Il laissera une marge de 4 centimètres à gauche pour les annotations des examinateurs.

Tout texte ne respectant pas ces instructions sera refusé.

Les textes ne devront pas avoir été publiés antérieurement. L'association Coutumes et Traditions de l'Oisans » se réserve le droit d'utiliser, après corrections orthographiques et typographiques, avec l'accord de l'auteur, et de publier, après la remise des prix, éventuellement par extraits et en mentionnant le nom de l'auteur, les textes qui lui seront adressés dans le cadre de ce concours.

Sauf avis contraire de l'auteur, les textes présentés dans le cadre du concours pourront être proposés à la lecture par l'association « la bibliothèque sonore » (association à but non lucratif) dont le siège est 10 avenue Louis Jourdan à BOURG EN BRESSE

04 74 24 85 96 ou par simple email [bibsonbourg@wanadoo.fr](mailto:bibsonbourg@wanadoo.fr).

Pour plus d'infos consultez les pages internet : [http://www.bibliotheques-sonores.org/cea\\_bs.asp?RefBib=01B](http://www.bibliotheques-sonores.org/cea_bs.asp?RefBib=01B)  
<http://www.advbs.fr/>

Le texte présenté au concours ne devra pas faire l'apologie du terrorisme et du racisme. Il ne devra porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'honorabilité d'une personne. En cas de manquements évidents, le jury se réserve le droit de l'écarter du concours et de sa publication dans le recueil. Sa décision ne sera pas susceptible d'appel.

### Article 4 – Dépôt des œuvres.

Les textes devront être adressés **sous deux formats**.

Format papier **ET** format numérique.

Pour le format papier il doit être envoyé en SEPT EXEMPLAIRES à l'adresse suivante :

Association Coutumes et Traditions de l'Oisans – à l'attention de Gérard Dionnet – 15, rue Dr Daday – 38520 Le Bourg-d'Oisans, PAR VOIE POSTALE, avant le 21 mars 2021, le cachet de la poste faisant foi.

Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte, qui devra être ANONYME et ne comporter aucun élément permettant d'identifier son auteur (signature, symbole...). Les manuscrits comportant de tels signes seront rejetés.

Pour préserver l'anonymat, le courrier ne doit pas être envoyé par lettre recommandée et l'expéditeur devra s'assurer que son envoi est correctement affranchi. L'expéditeur s'abstiendra de mentionner son nom sur l'enveloppe d'envoi.

Sur un feuillet séparé joint, l'auteur précisera son nom, prénom, sa date de naissance, adresse postale et électronique, téléphone, le titre de son œuvre et une déclaration sur l'honneur que le texte présenté n'a jamais été publié. Ce document sera placé dans une enveloppe vierge, afin de préserver l'anonymat. Cette forme est impérative.

Le même texte doit être envoyé par email à l'adresse suivante :

[concours@coutumesethistoirenoisans.com](mailto:concours@coutumesethistoirenoisans.com)

en pièce jointe dans un format numérique : (format éditable réalisé sous traitement texte Word, Open Office, WordPad...).

Le fichier envoyé libellé du titre de la nouvelle doit être en tout point identique au document papier. **Il ne doit pas comporter de signe distinctif permettant l'identification de son auteur.**

Un accusé réception sera retourné pour confirmer la bonne réception et sa bonne validité dans le format numérique.

L'adresse email et toutes les informations sont disponibles également sur le site :

<http://coutumesethistoirenoisans.com>

à la rubrique **Concours de nouvelles et récits 2021** accessible dans le menu principal.

#### Article 5 – Le Jury.

Le jury, composé d'un nombre impair de membres, aura un président qui sera l'arbitre de tout litige qui pourrait survenir.

Les jurés noteront la nouvelle ou le récit selon une échelle de 1 à 10. Les critères pris en compte seront : la conformité aux termes du règlement, son intérêt sur le plan régional, sa créativité et son originalité, la cohérence du texte, sa faculté à mobiliser l'attention du lecteur, son respect des règles de grammaire, orthographe, syntaxe, ponctuation, et le caractère personnel du style.

La participation au concours est interdite aux membres du jury et à leur entourage familial le plus proche.

La décision finale du jury, qui fera l'objet d'un procès-verbal de délibération signé par tous les membres, sera sans appel.

Article 6 - **Le Prix « Yvonne Sévoz ».**

Deux prix seront attribués :  
Prix littéraire « Yvonne Sévoz »  
Mention spéciale du jury

Tous les auteurs ayant participé au concours seront invités à la remise des prix qui se déroulera dans le cadre du « Printemps du Livre », au Bourg-d'Oisans **les 10 et 11 avril 2021**. Si les mesures sanitaires imposaient d'annuler cette manifestation, elle serait reportée dans la première quinzaine d'octobre.

Le gagnant du prix littéraire ne pourra pas concourir l'année suivante.

Article 7 – **Diffusion de l'information.**

Elle sera la plus large possible. Sont impliqués tout ceux qui, de près ou de loin, font partie du paysage culturel uissan : associations, bibliothèques, enseignants, historiens, services culturels des mairies, etc....

**INTERLOCUTEURS.**

Pour tout ce qui concerne cette manifestation, veuillez noter les coordonnées des pilotes :

Gérard Dionnet – 11 rue de Saint Antoine – 38520 Le Bourg d'Oisans – Tél. 04 76 80 02 67 – Courriel : [gerard.dionnet@orange.fr](mailto:gerard.dionnet@orange.fr)

Lionel Albertino – 38142 Le Freney d'Oisans - tel : 04 76 80 17 24 - courriel :  
HYPERLINK "<mailto:info@freneydoisans.com>" [info@freneydoisans.com](mailto:info@freneydoisans.com)

**Le parrain de ce concours est Frédéric Vareilles, petit-fils de l'institutrice de Villard Reculas.**

**Date d'effet : 1<sup>er</sup> décembre 2020.**